

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3792

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin - Irigny - Solaize - Vernaison

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) dans le cadre de la révision du plan de gestion

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3792**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Feyzin - Irigny - Solaize - Vernaison

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL) dans le cadre de la révision du plan de gestion**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite au transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon, la collectivité exerce de plein droit la compétence espaces naturels sensibles (ENS). Elle poursuit la mise en œuvre de la politique de gestion et de valorisation de ces espaces et assure de nouvelles compétences attribuées par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) telle que la compétence "actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager" en lieu et place des communes situées sur son territoire.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil métropolitain de soutenir la révision du plan de gestion des îles et lônes du Rhône.

Les îles et lônes du Rhône font partie des ENS de la Métropole, identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la stratégie trame verte et bleue (TVB) de la Métropole, qualifiées zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, inventoriées zones humides.

Les actions de réhabilitation, de préservation et de mise en découverte de l'ENS des îles et lônes du Rhône sont portées par le SMIRIL depuis 1995 : avec les communes et collectivités territoriales membres, les partenaires associatifs et acteurs du territoire. Ces actions sont guidées par le plan de gestion concerté du site (adopté en 2006, le conseil syndical a délibéré en septembre 2018 pour sa mise à jour) et les enjeux et objectifs adoptés en 2011 et confirmés par le conseil syndical en 2014.

Depuis, les lônes restaurées ont évolué et de nouvelles problématiques sont apparues : arrivée de plantes invasives (la jussie - espèce de la flore exotique envahissante), élargissement du périmètre de site (Arboras - 1 Lône - 2014), fermeture d'un secteur à la fréquentation du public (Île de la Chèvre - plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - 2016), aménagement acté de la ViaRhôna en rive droite (réalisation horizon 2021, + 150 à 200 000 personnes/an), émergence de 2 projets de remobilisation de marges alluviales en rive droite (3,4 km - Irigny/Vernaison - 2021-2023).

Le SMIRIL a acté de la nécessité d'une révision concertée du plan de gestion avec l'ensemble de ses partenaires.

À cet effet, seront engagées :

- évolution de la végétation et de son état de conservation sur le territoire - Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) en 2020 (11 870 €),
- évaluation du diagnostic des milieux secs - Arthropologia en 2020 (11 100 €),
- participation à une expérimentation d'utilité sociale avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en lien avec les projets ViaRhôna et effacement des marges alluviales,
- suivi d'espèces (jussie, castor) et révision du plan de gestion.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle au SMIRIL pour permettre la réalisation de ces études naturalistes dans le cadre de la révision du plan de gestion.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions et études menées en interne : - animation du comité de pilotage - rédaction du plan de gestion - base de données - suivis d'espèces (jussie, castor) - participation à une expérimentation d'utilité sociale	43 000	Total raffinage	10 000
		autofinancement	33 000
études naturalistes externalisées : - évaluation végétation - diagnostic milieux secs	22 970	Métropole de Lyon	20 000
		autofinancement	2 970
Total	65 970	Total	65 970

La Métropole est sollicitée à hauteur de 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit du SMIRIL pour les études externalisées dans le cadre de la révision de son plan de gestion,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le SMIRIL, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O144.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.